

LIMITER LES IMPORTATIONS DE DÉCHETS
Mémoire sur le projet d'agrandissement du LET de Saint-Nicéphore

Présenté à
Mme Anne-Marie Parent, présidente
M. Jean-François Longpré, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par
Jean-Benjamin Milot

Lundi le 18 juin 2012
Drummondville

Table des matières

Introduction.....	3
Situation géographique et emplacement du site.....	4
La proximité de l'aéroport de Drummondville.....	5
Un nouveau site d'enfouissement.....	7
La qualité de l'eau.....	10
La population a fait sa part pour diminuer les déchets.....	10
La juste part.....	11
Une solution : limiter l'importation massive de déchets.....	12
L'entente de principe.....	14
Des impacts inquiétants.....	16
Les lacunes du rapport.....	17
La notion de « marché primaire ».....	18
La gestion déficiente du dossier par la Ville de Drummondville.....	19
L'effet domino.....	20
Non-respect de l'environnement.....	22
Solutions envisagées.....	23
Conclusion : être conséquent avec les objectifs qu'on se donne.....	24

Introduction

Ce mémoire contient des faits colligés, mais surtout des remarques personnelles, celles d'un résident qui a vécu les 25 dernières années au bord de la rivière Saint-François, non loin à vol d'oiseau du dépotoir de Saint-Nicéphore. Je ne peux qu'évoquer des souvenirs personnels comme celui où l'été, quand nous mangions dehors en famille, il fallait rentrer pour terminer le repas à l'intérieur. Quand le vent tombe, vers huit heures du soir, une forte odeur de vidange rend toute activité extérieure impossible. Une odeur de putréfaction plane. Pareil comme lorsque la cueillette des ordures passe momentanément dans votre quartier sauf qu'ici, lorsque le vent tombe, le camion est stationné devant chez vous, en panne.

Bien entendu, comme vous avez pu le constater, je ne peux aborder le milieu dans lequel je vis que d'une manière personnelle puisque j'y suis très attaché. Par contre, je tâcherai de garder une distance critique et d'appuyer mon argumentation autant que possible de faits empiriques.

Cela dit, je ne cacherai pas mes intentions : c'est déjà une erreur du passé que d'avoir placé un dépotoir aussi près d'une rivière et, à défaut de ne pouvoir réparer les erreurs du passé, au moins, il faut se garder de les répéter. C'est ce que je me dis, candidement. Même si je sais que le Conseil des ministres refuse très rarement des demandes d'agrandissement d'un site d'enfouissement. Par contre, ce projet, à s'y pencher un tant soit peu, défie l'entendement. Quand on sait qu'un site d'enfouissement *travaille* de manière souterraine et *nuit* à son milieu encore bien des dizaines d'années après sa fermeture par diverses voies, que ce soit par le ruissellement du lixiviat ou autrement, on s'inquiète de la proximité de la rivière. Les résidus toxiques, eux, ne s'en iront pas... et la rivière non plus.

Et, je dois dire qu'après avoir fouillé, après avoir entendu ce qui se fait ou ne se fait pas comme tests de la qualité de l'eau, j'ai très peu pour me rassurer. De tout ce projet, on parle très peu de la rivière. Pourquoi ? C'est pour cette raison que je vous invite à lire entre les lignes, à lire surtout ce qui ne se trouve pas dans ce texte.

Situation géographique et emplacement du site

Dire que le lieu du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore est problématique serait un euphémisme. Comme le démontre la figure 2.2 de l'étude d'impact réalisée en 2010, la proximité de la rivière Saint-François est ce qui saute aux yeux.

« Dans la portion nord de l'unité, on note une plus forte concentration d'habitations sur les deux rives, longées par le boulevard et le chemin Allard (rive ouest) et le chemin Hemming (rive est). La transformation progressive des chalets de villégiature en résidences permanentes est notable sur les rives. », dit d'emblée le rapport (p. 137 du rapport Projet d'agrandissement) Si la plupart des chalets qui longent la rivière se sont transformés en résidence permanente au cours des vingt dernières années, la localisation du site d'enfouissement est-elle encore appropriée ? Il apparaît clair que l'emplacement même du site d'enfouissement pose problème.

« Par ailleurs, les activités d'enfouissement peuvent occasionner des conflits d'usage entre les différents utilisateurs d'une région. Par exemple, dans son rapport portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement de St-Thomas (2005), le BAPE a indiqué que le pompage d'un volume important d'eau souterraine, nécessaire pour maintenir à sec les matières résiduelles enfouies à une grande profondeur dans le sous-sol, ajouterait une pression indue sur la nappe phréatique de bonne qualité qui alimente les citoyens et les agriculteurs du voisinage depuis plusieurs décennies. »¹ Est-ce le cas à Saint-Nicéphore ? Et quand on sait que la très grande majorité des gens qui habitent près du site possèdent un puits artésien, a-t-il lieu de s'inquiéter de l'utilisation de l'eau ?

La proximité de l'aéroport de Drummondville

¹ http://eausecours.org/esdossiers/pollution_eau.pdf

La politique de Transports Canada est de « situer les décharges publiques à 8 km des coordonnées d'un aéroport »². Le site de Saint-Nicéphore est loin d'être à 8 km de l'aéroport régional de Drummondville qui sert également pour les hydravions durant la saison estivale. Dans les faits, il est à un peu moins de 3 km.

Transports Canada, de pair avec Environnement Canada, recommande à tout site d'enfouissement une limite de distance de 8 kilomètres de tout aéroport ou aérodrome. Non seulement la limite de 8 km n'est pas respectée, mais de nouvelles normes de Transports Canada recommandent un rayon de 15 km afin d'éviter tout péril aviaire :

« Le fait d'imposer l'aménagement d'un nouveau site d'enfouissement à l'extérieur de la zone protégée de 8 km ne contribuera peut-être pas beaucoup à lutter contre le péril aviaire si les aéroports se situent entre ces sites. En réponse à ce problème, Transports Canada, dans *Aérodromes – Normes et Pratiques recommandées* (TP312), recommande que les sites d'élimination des déchets – et tout autre site constituant une source de nourriture – dans un rayon de 15 km de l'extrémité d'une piste, soient supprimés ou interdits à moins qu'une étude du péril aviaire n'indique que ces sites ne sont pas susceptibles de poser un problème. »

Depuis les dernières années, force est de constater l'augmentation des goélands qui vont et viennent du barrage des chutes Hemming jusqu'au dépotoir pour se nourrir. Le va-et-vient s'effectue matin et soir. Inutile de dire que les avions, eux aussi, partent le matin et reviennent le soir.

Le péril aviaire est l'une des principales préoccupations de l'aviation puisque les collisions avec des oiseaux constituent une grande partie des accidents. Les oiseaux suivent la rivière et l'aéroport se situe en bordure de la rivière Saint-François puisqu'il dessert également les hydravions, en plein sur leur trajet. Les riverains sont inquiets de la prolifération de ces oiseaux. Ces oiseaux sont également une nuisance pour la qualité de vie, car ils sont bruyants. Ce qui incommode, c'est non seulement le bruit des oiseaux mais le

² Publication de Transports Canada, <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp13549-chapitre8-2145.htm>, page consultée le 25 avril 2012.

danger qu'ils représentent d'écrasement d'un avion. Je dirais même qu'avec le dépotoir, la rivière et l'aéroport, tous trois dans un triangle de 3 kilomètres, un dangereux cocktail a été mis en place. Ce qui ne l'était pas autrefois apparaît aujourd'hui comme un danger potentiel pour les résidents du secteur et pour les riverains.

Ceci dit, comme il est mentionné dans la deuxième section du présent ouvrage intitulée « un nouveau site d'enfouissement », l'agrandissement d'un LET doit être traité comme un nouveau projet, c'est-à-dire comme l'établissement d'un site d'enfouissement. Pour être conforme aux exigences de Transports Canada, l'agrandissement ne pourrait pas être à l'emplacement actuel du site. Pourquoi ne respecterait-il pas les normes en vigueur de se trouver à 8 et même 15 km de tout aéroport ? Pourquoi devrait-on prendre le risque qu'un écrasement ?

La situation est d'autant plus préoccupante que la Ville de Drummondville et la SDED (Société de Développement économique de Drummondville) entendent agrandir l'aéroport dans les prochaines années. Est-ce que les deux projets peuvent cohabiter ? Il me semble que non. Ce qui est déplorable, pour les citoyens, c'est que les deux projets d'agrandissement sont traités à part, chacun de leur côté, comme si l'un ne concernait pas l'autre. Or, le péril aviaire est la principale source d'inquiétude de Transports Canada autour des aéroports. On peut penser que si ce n'est pas dans la prochaine année, l'agrandissement de l'aéroport se concrétisera d'ici cinq ans... Même si bon nombre de citoyens ne veulent pas de cet agrandissement, il importe de traiter ces deux agrandissements de manière concertée et ne pas faire comme si d'un côté, l'aérodrome n'existait pas, et de l'autre, comme si le site d'enfouissement était dans une autre ville. Les élus et les fonctionnaires ne veulent pas « mettre des bâtons dans les roues » à un projet ou à un autre, disent-ils. En traduction libre, ils ne veulent pas que leur incombe la tâche d'études supplémentaires et de consultations de ministères. À mon humble avis, nous, citoyens, sommes en droit d'exiger que les deux projets « se parlent » et qu'on puisse savoir si les deux son compatibles.

Un nouveau site d'enfouissement

En 2009, il y avait au total 12 911 093 tonnes d'enfouies et ce qui est demandé dans le présent projet d'agrandissement du LET de Saint-Nicéphore c'est rien de moins que 12 millions de tonnes supplémentaires sur 20 ans. Au simple coup d'œil, c'est un deuxième site d'enfouissement! Waste Management veut établir un deuxième site d'enfouissement à côté de celui que nous avons déjà.

Depuis l'instauration du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), le projet de Saint-Nicéphore est considéré comme un nouveau projet. En effet, le REIMR est très clair :

« De plus, l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire existant est considéré comme un projet d'établissement de LET. L'agrandissement comprend toute modification ayant pour effet d'augmenter la capacité d'enfouissement d'un lieu. »

Même s'il est difficile de faire abstraction du site qui est déjà en place, c'est l'exercice auquel le REIMR nous demande de nous livrer. Il faut se demander « en 2012, avec ce que nous savons, et avec notre conscience environnementale plus développée quelle ne l'était, déciderons-nous d'implanter un site d'enfouissement à moins d'un kilomètre d'un affluent du fleuve Saint-Laurent. » Ce devrait être une question qui mériterait toute notre attention et sur laquelle ne devrions tergiverser, et non pas sur de possibles compensations monétaires.

Pour le moment, cette question est rejetée du revers de la main, pire, elle est balayée sous le tapis parce qu'elle est indésirable, parce qu'on ne veut pas l'entendre. Cette question mériterait à elle seule une étude d'une firme indépendante qui serait mandatée par le Ministère de l'environnement. La seule étude que nous avons présentement est celle d'AECOM qui n'est pas du tout indépendante puisque la firme est payée par Waste Management. AECOM a tout intérêt à dire ce que WM veut qu'elle dise dans son étude sans quoi la compagnie WM se tournera vers une autre firme. D'autant plus que l'étude d'AECOM

Tescult effleure le sujet, celui de la proximité de la rivière, celui des nappes phréatiques qui, autour de la rivière constituent un vaste bassin souterrain d'entrelacs desquels la plupart des citoyens s'abreuvent.

Un autre fait consternant, qui nous permet de nous questionner quant à la gestion du territoire qu'a fait la Ville au cours des dernières années, aussi bien dire qu'elle a laissé faire à peu près tout, est celui du développement de Saint-Nicéphore. Je ne dis pas qu'il aurait fallu fermer le secteur de la Ville, mais qu'il aurait fallu pour un certain nombre de raisons évidentes (odeurs, valeur de revente des habitations, etc.) éviter que ce secteur ne se développe outre mesure. Une simple ballade en voiture permet de constater que la Ville s'étend vers Saint-Nicéphore et que, partant du boulevard Saint-Joseph, des quartiers entiers s'ajoutent à ceux qui existaient déjà. C'est notamment le cas en face du magasin Club Piscine où, force est de constater, le développement se poursuivra dans les années à venir.

Je suis déçu de ne pas avoir trouvé de chiffres plus récents qui appuieraient le sentiment que j'ai sauf qu'une simple promenade sur le terrain suffit à prendre le pouls de l'étalement. Cela dit, dans l'étude citée, on explique que les données les plus récentes provenaient du recensement canadien de 2001. Et, Par contre, il faut savoir que les chiffres qui suivent ont été recueillis alors que le site d'enfouissement était en exploitation et ceux-ci démontrent une tendance, celle d'un étalement urbain. Il est vrai, la municipalité de Saint-Nicéphore est celle qui a connu la plus forte augmentation de population de 1986 à 2001. Depuis 1986, les municipalités ayant connu la plus forte augmentation de leur population sont celles de Saint-Nicéphore (+52,5 %), de Saint-Charles-de-Drummond (+49,9 %) et de Saint-Lucien (+32,7 %).³ Ces municipalités sont toutes situées à proximité de Drummondville et ne faisaient pas parties de la ville avant les fusions municipales. Comme dans d'autres villes du Québec, il y a un phénomène d'étalement urbain qui prévaut et quelques banlieues sont plus prisées que d'autres. Saint-Nicéphore et Saint-Charles sont des destinations de choix pour des raisons évidentes : la proximité de la rivière et la disponibilité des terrains. Dans l'étude citée précédemment effectuée en 2006 par des chercheurs de l'Université du Québec

³ Christiane Gagnon et Jean-Guillaume Simard, « État des lieux de la MRC de Drummond », Saguenay, UQAC, 2006, [<http://www.uqac.ca/cgagnon/recherche/drummond.pdf>], p. 16.

à Chicoutimi, on note une pointe d'inquiétude sur le risque d'avoir un site d'enfouissement dans la région en contrepartie de retombées économiques pratiquement nulles. C'est ce qu'on peut déduire de la lecture globale de leur « États des lieux ». Entre les lignes, ils disent qu'il faut faire le point sur la gestion des déchets à Drummondville et ils disent cela avec le recul nécessaire. Ils ne connaissent pas la région et s'attardent plutôt, dans leur étude à faire un portrait démographique et sociologique de la MRC de Drummond. Même si ce n'était pas le mandat de l'étude, elle constate qu'il devrait y avoir une étude « indépendante » – je me permets d'ajouter l'épithète – sur la question. Les auteurs écrivent:

« En plus des déchets domestiques de la MRC, le LES de Saint-Nicéphore élimine en totalité ou en partie les déchets provenant de dix-sept autres MRC. Au niveau de la gestion du risque environnemental que cela suppose, il serait intéressant de dresser un portrait des retombées économiques du LES pour la communauté. »⁴

Ces deux mêmes chercheurs reformulent leur idée autrement plus loin dans l'encadré 5 de la section environnementale du rapport :

« Toutefois, en raison de la gestion du risque environnemental, la MRC possède l'un des plus importants lieux d'enfouissement sanitaire au Québec, qui dessert en tout ou en partie dix-sept MRC. Il serait intéressant de comparer les retombées économiques du LES en fonction des impacts environnementaux à court, moyen et long terme sur la communauté. Également, quelles sont les mesures de gestion du risque environnemental eu égard aux sites d'enfouissement présents sur le territoire ? »⁵

La qualité de l'eau

⁴ *Ibid.*, p. 32.

⁵ *Ibid.*, p. 34.

Je trouve que l'on dispose de très peu d'information en ce qui concerne la qualité de l'eau et, paradoxalement, c'est ce qui m'inquiète le plus depuis le déversement dans le ruisseau Paul-Boisvert.

Voici ce qu'écrit Gilles Gaudette du Ministère de l'Environnement, en réponse à une question qui a été posée sur le contrôle de la qualité de l'eau.

« Deux sites de prélèvement se retrouvent en aval de la ville de Drummondville soit un premier à 3 km en aval du pont-route de l'autoroute 20 et un second au niveau de la route 132 à Pierreville. Ces prélèvements et analyses, qui sont généralement réalisés sur une base mensuelle, s'inscrivent dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau des principaux cours du Québec. Ces suivis ne sont donc pas réalisés dans le but spécifique de surveiller la qualité de l'eau au niveau du lieu d'enfouissement de Waste Management à Saint-Nicéphore. »⁶

Autrement dit, le prélèvement le plus près effectué par le Ministère se situe à au moins 15 km du site d'enfouissement. Il s'agit de celui qui se situe à 3 km en aval du pont-route de l'autoroute 20... Je ne pense pas que cela puisse rassurer bien des citoyens. C'est beaucoup trop loin du site d'enfouissement. Ce n'est pas suffisant. Quand on sait qu'il y a quelques années à peine le lixiviat prétraité allait directement dans le ruisseau Paul-Boisvert et dans la rivière, cette gestion et ces prélèvements manquent cruellement de sérieux.

« Depuis plusieurs années, ces résidus sont prétraités sur le site, rejetés dans le ruisseau Paul-Boisvert, et aboutissent finalement dans la rivière Saint-François. »⁷

À présent, on se fie uniquement aux contrôles effectués par la compagnie Waste Management. La Ville, elle, fait le contrôle régulier de son eau traitée, mais ne sent pas le besoin de prendre d'autres prélèvements. On agit tout bêtement comme s'il n'y avait pas de site d'enfouissement dans la région.

⁶ Document DB27, déposé à la Commission.

⁷ Radio-Canada, [<http://www.radio-canada.ca/regions/estrie/2007/04/25/003-lixiviat.shtml>], 25 avril 2007.

La population locale a fait sa part pour diminuer les déchets

C'est exactement 97 453 tonnes/an de déchets provenant de Drummondville qui ont été enfouies en 2001 selon le PGMR de la Ville de Drummondville écrit en 2004. En 2008, le total s'élevait à 63 710 tonnes/ an. C'est une réduction majeure en seulement sept ans dont la municipalité aurait de quoi être fière. Durant cette période, les données démographiques ont augmenté légèrement et l'industrie est sensiblement la même dans la région. La population locale a fait un effort pour réduire ses déchets et la récupération y est pour beaucoup. Est-ce qu'on peut tenir compte des efforts des gens du secteur?

Actuellement, ce n'est pas du tout ce qui se produit. La moyenne de tonnes enfouies par année entre 2001 et 2008 est de 723 970 tonnes/an selon l'étude d'impact effectuée en 2010⁸. Bien sûr, ce chiffre n'est mentionné nulle part. J'ai pris la colonne « tonnes annuelles » du tableau 2.2 de la page 2-13 et j'ai simplement divisé le total par le nombre d'années pour effectuer une moyenne. Le nombre de tonnes enfouies par année est demeuré sensiblement le même au fil des ans tandis que les déchets produits localement qui ont été enfouis ont diminué de 34,6 %.

C'est donc dire que les importations de déchets venant d'autres régions ont augmenté avec les années. Sinon, comment expliquer les 723 970 tonnes par année enfouies au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore ? Contrairement à ce qui est dit par WM quand on leur pose la question, les importations de déchets augmentent avec le temps et de manière significative. On nous répond, aux citoyens, toujours à peu près la même chose : que les importations sont stables. Non seulement ce n'est pas le cas, mais le tonnage enfoui chaque année fluctue de manière aléatoire, sans raison et sans que la Ville n'intervienne. Une année, ce sont des chiffres de 800 000 tonnes de déchets et une autre c'est autour de 600 000 tonnes. Qu'est-ce qui justifie un tel laxisme ? 200 000 tonnes, c'est une ville du Québec au complet. C'est l'équivalent de tous les déchets d'une ville de la taille de Saint-Hyacinthe

⁸ AECOM Tecscult Inc., « Tableau 2.2 Historique des quantités de matières résiduelles enfouies au site de Saint-Nicéphore », *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore - Étude d'impact sur l'environnement*, p. 2-13, Document 05-18215, Décembre 2010

pour un an et on fait comme si de rien n'était. Ces fluctuations du tonnage sont, pour nous, inexplicables.

Devant ce constat, nous sommes obligés de dire que la Ville de Drummondville n'a aucun contrôle sur le tonnage qui entre et que toutes les ententes signées et garanties exigées n'ont que très peu de valeur. Mais, au fait, à part une loi municipale, qu'est-ce qui est du pouvoir de la Ville de Drummondville pour gérer un site d'enfouissement ? Le PGMR apparaît comme une recommandation ou une suggestion puisqu'il n'est pas suivi. De qui est-ce le ressort ? Serait-ce au Ministère de l'environnement de vérifier le tonnage des sites d'enfouissement ? Oui, de ce que j'ai cru comprendre. Le représentant du Ministère présent lors de la période de questions du 23 mai confirme que tout est vérifié avant que le permis d'exploitation soit accordé pour un tonnage pour X années, il arrive que pour certains sites on fragmente les permissions accordées et qu'on les renouvelle aux cinq ans. Ici, à Drummondville, ce serait 20 ans. Mais à chaque année, qui vérifie cela ? Il a déjà été dit que de se fier sur la bonne foi de l'exploitant n'était garant de rien, que le tonnage fluctue comme le prix du pétrole sans trop qu'on sache pourquoi. On nage un peu dans l'inconnu et on ne peut se fier aux parties en présence pour effectuer le décompte.

À un moment donné, il faudrait qu'il y ait un contrôle plus rigoureux. Les citoyens de Drummondville se sont fait prendre une fois, et ils sont en voie de se faire avoir une deuxième fois. Au risque de me répéter, aucun pouvoir ne fait respecter le tonnage qui entre sur le site malgré ce qui est avancé. Entre les ententes signées avec la Ville et la réalité, il y a deux mondes. Faudra-t-il que WM soit poursuivi devant les tribunaux comme cela a été le cas en 2010 au Massachussets pour que le tonnage soit respecté ? Personne n'a envie d'avoir recours aux tribunaux, mais c'est bien ce qui pourrait arriver dans le futur.

La juste part

Il est important de souligner que la population de Drummondville a fait sa large part depuis 1984 en ce qui concerne l'enfouissement des déchets au Québec. À ce titre, pour la

population locale, il est frustrant de constater que les efforts effectués sur une dizaine d'années n'ont aucun impact sur notre milieu environnemental immédiat. Pourquoi devrait-elle s'évertuer à gérer les déchets au quotidien chez soi tandis que la gestion globale ne suit pas le pas? Il faut être deux pour danser. Le pouvoir doit corroborer à un minimum de ce que les citoyens font pour que toute cette gestion des déchets aient un tant soi peu de sens.

Sur les 723 970 tonnes de déchets enfouies par année au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, la majeure partie des déchets provient de l'extérieur de la MRC de Drummond. Pour reprendre le chiffre de 63 910 tonnes enfouies en 2008, dernière année où il y a eu le calcul des masses dans le PGMR de la Ville de Drummondville, on peut constater, avec étonnement, que le taux de déchets enfouis provenant de la MRC de Drummond n'est que de 8,8 %.

Une solution : limiter l'importation massive de déchets

À cet égard, l'une des suggestions proposées par de nombreux citoyens serait de gérer seulement les déchets produits par la MRC de Drummond ou de restreindre fortement le tonnage qui est enfoui chaque année. Cela se fait ailleurs et la loi permet à toute municipalité de se doter d'une telle limitation.

« Tel que prévu par la loi, dans le cas d'un éventuel projet d'agrandissement, la MRC de Drummond peut en effet exercer un droit d'interdire ou de limiter, pour des fins d'élimination, l'importation de matières résiduelles produites à l'extérieur de la MRC »⁹

Ce serait, à mon avis, ce qu'il faut mettre en place le plus rapidement possible. Il n'est pas question de courir le risque d'une pollution éventuelle. Mais, en même temps, il ne faut pas être dupe non plus. Enfouir 12 millions de tonnes aura un impact. Ce n'est même pas un risque. Ici, la notion de risque laisse entrevoir la possibilité qu'il n'y ait aucune

⁹ Plan de Gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004, Ville de Drummondville, document DB 12, [<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-drummondville%E2%80%93saint-nicephore/documents/DB12.pdf>]

conséquence. C'est acquis qu'il y aura des conséquences environnementales. Il s'agit de voir lesquelles et de les tempérer.

L'entente de principe

J'ai été estomaqué d'apprendre que la Ville et la MRC avaient signé ce qui est convenu d'appeler une entente de principe avec le promoteur. J'ai été encore plus surpris de constater lors de la période de questions que pour eux, cela semblait aller de soi. Or, cette entente est une entorse au processus établi. Ce document intitulé « Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et énergétique à Drummondville » (DA6) a été signé le 26 mars, tout juste avant la consultation publique. Y avait-il péril en la demeure pour que la Ville juge de s'entendre avec WM avant le début du processus ? Pas du tout. C'est injustifié qu'il y ait eu un tel engagement. C'est à se demander si la Ville croit véritablement au processus auquel elle participe. La Ville savait très bien alors qu'elle était tenue de procéder à un référendum puisque la mairesse l'a évoqué à plusieurs reprises dans les journaux locaux et la Ville sait très bien qu'il y aura une commission du BAPE. Est-ce que la partie est jouée d'avance ? Malheureusement, c'est l'impression amère qui se dégage de tout cela.

Toujours est-il qu'il reste à ce jour trois étapes importantes dans les modifications législatives que la Ville a à apporter pour que le projet d'agrandissement puisse se réaliser.

- 1) La modification du zonage puisque le présent terrain est zoné agricole
- 2) La modification du schéma d'aménagement auprès de la MRC
- 3) La demande de révision PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles)

Cette dernière étape requiert l'assentiment de la population. Il y aura deux rencontres prévues avec les citoyens pour la modification du PGMR. L'une d'elles est prévue le 21 juin... Comment se fait-il que dans le document la Ville se soit déjà engagée à revoir son PGMR et à modifier ses règlements « afin que le projet puisse s'implanter ». La Ville, par la signature de ce document prend position indûment lorsqu'elle dit « favoriser l'implantation du projet ».

L'argument émis du bout des lèvres par les gestionnaires municipaux est celui des « garanties exigées de la part de la MRC et de la Ville à Waste Management » pour reprendre laconiquement le titre du document. Soit, le document évoque à presque tous les alinéas que WM doit être en conformité avec les lois en vigueur – il aurait été étonnant du contraire. Et puis, en cas d'infraction à la loi, ce n'est pas ce document qui aurait changé quoi que ce soit aux possibilités de recours de la part du Ministère de l'Environnement. La justification de l'existence de ce document est ailleurs. Martin Dussault, représentant de WM, dans une lettre envoyée à Renée Poliquin, confirme d'emblée les intentions de la compagnie :

Waste Management (WM) confirme que la capacité annuelle demandée dans le cadre de son projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore est révisée à 600 000 tonnes, en respect des "Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et énergétique à Drummondville" par la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond.¹⁰

Il s'agit, pour la compagnie, de s'assurer d'avoir un tonnage qui leur permet de rendre des comptes à la maison mère du Texas, d'établir un certain seuil de revenus comme dans toute entreprise : 600 000 tonnes *garanties*. Ce document prouve hors de tout doute aux dirigeants de WM que leurs lieutenants au Québec ont fait leur travail. Le reste de ce document, c'est-à-dire le taux préférentiel et l'argent consenti à un fonds d'indemnisation correspond environ à ce que nous avons dans le passé. Alors, à quoi bon ce papier ? On est en droit de se demander à quoi sert ce document. Quelles garanties y a-t-il à obtenir de la part de la Ville, au juste ? Un autre centre de récupération à mettre à la vue en bordure de la route pour se donner des allures de centre de villégiature, pour se donner bonne conscience ? Il ne faut pas avoir peur des mots : la Ville n'exige rien de contraignant à WM dans ce document. Bien au contraire, la Ville concède plus qu'elle ne le devrait. Et ce, sans motif apparent.

¹⁰ Lettre envoyée au BAPE le 22 mai 2012, document DA1.

En fait, et c'est très clair, la Ville court-circuite le processus démocratique et outrepassa son mandat. Les garanties mentionnées dans ce document sont, pour beaucoup, à l'avantage de Waste Management. En fait, ce sont des *demandes* de WM auxquelles la Ville souscrit avant même d'avoir l'aval de ses citoyens. Si la compagnie ne peut obtenir certaines garanties quant à la modification du PGMR, le projet devient moins attrayant pour elle. La compagnie fait des prévisions de ses revenus et doit les présenter à ses actionnaires, c'est tout à fait légitime qu'elle essaie d'obtenir le plus qu'elle peut. Rien ne nous oblige à acquiescer à la moindre demande.

Des impacts inquiétants

Il est entendu qu'il y aura des répercussions si un projet d'une telle envergure se concrétise. Par contre, il ne faut pas minimiser les impacts que cet agrandissement pourrait avoir sur le milieu environnemental immédiat. Afin d'y voir clair, voici le recensement de nombreux impacts potentiels inquiétants et les mesures floues présentées pour y remédier.

Le promoteur du projet l'avoue d'emblée et le libellé du BAPE indique lui-même lors de la convocation à une séance d'information pour discuter du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore qu'il y aura des répercussions :

« Selon l'étude d'impact, ce projet aurait notamment des répercussions sur la qualité de l'air, les eaux de surface et les eaux souterraines, le bruit et la circulation. »

« Selon l'étude d'impact, puisque le déboisement, le décapage des sols, la gestion du lixiviat ou encore des déversements accidentels pourraient avoir des répercussions sur les eaux de surface et souterraines, le promoteur prévoit mettre en place des mesures particulières. »

Le ton est donné. En revanche, il est clair qu'il y aura des impacts si le projet voit le jour. Ce qui est inquiétant pour les citoyens de la région de Drummondville, c'est le flou des mesures qui seront prises. Il est question de « mesures particulières ». On nage dans l'incertitude. La présentation du promoteur n'est pas appropriée. C'est une opération marketing en bonne et

due forme. Ce n'est pas avec quelques « projets verts » de concert avec la Ville qu'on peut faire avaler un projet aussi imposant. La population est en droit de se demander si la compagnie du Texas s'enquiert vraiment de la « diversité environnementale du milieu » comme son représentant, Martin Dussault, l'indique. Il est permis de douter de la bonne foi de l'entreprise Waste Management. Ce sont de belles paroles qu'on a malheureusement déjà entendues. Le flou des mesures prévues a de quoi faire peur. Ce n'est pas comme cela qu'on fait des projets au Québec en 2012.

Les lacunes du rapport

À lire le rapport sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, on a l'impression que de vivre non loin du site est l'équivalent d'un club Med. La réalité est tout autre. On souligne à grands traits l'implication communautaire et le souci de l'environnement. Ici, pourtant, il ne s'agit pas de marketing mais de questions environnementales. Le ton du rapport est désarmant, enchanteur et n'a souvent rien à voir avec la réalité. Je trouve que le ton est insultant pour les citoyens de la région.

Waste Management fait grand cas de son soutien au GARAF. On apprend dans une note de bas de page du rapport que cet acronyme n'est qu'un groupe d'étudiants du secondaire en sciences de l'école Jean-Rimbault. Ils ont passé une journée à ramasser des déchets apportés dans le ruisseau Paul-Boisvert. L'utilisation de l'acronyme pendant plusieurs pages du rapport laisse croire qu'on a affaire à un groupe écologiste important alors qu'il n'en est rien. La stratégie est trompeuse. La sensibilisation auprès des jeunes est certes louable, mais a peu d'intérêt dans un rapport qui concerne un projet d'agrandissement de 12 millions de tonnes de déchets.

La notion de marché primaire

Aussi, plusieurs concepts utilisés par le promoteur sont contestables. Il est écrit dans le rapport sur l'agrandissement que le « marché primaire » contient 4 717 663 habitants. Je

m'excuse mais c'est plus de la moitié de la population du Québec! Selon le rapport, le marché primaire est le « territoire constitué des régions administratives du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de l'Estrie ainsi que de la CMM. Les matières résiduelles éliminées au L.E.T. de Saint-Nicéphore proviendront principalement de ce territoire, dont la population, présentée par région au tableau 3.1, s'élevait en 2008 à 4 717 663 habitants ».

Le gros du morceau, c'est la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, qui soit dit en passant est toujours nommée CMM par la firme AECOM, par souci de faire court, mais pour ne pas, non plus, que le nom de Montréal ne raisonne trop dans ce rapport. Au fait, Centre-du-Québec est bien écrit au complet et c'est bien plus long à écrire que Montréal, mais moins douloureux à entendre. Peut-être que la firme se dit que les petites gens des environs ne porteront guère attention à cet acronyme tandis que Montréal écrit au complet pourrait choquer? Au fait, les citoyens de Drummondville savent-ils que Montréal fait partie du « marché primaire » de Waste Management? Poser la question c'est y répondre. Dans son souci de transparence, l'écriture du rapport tourne les coins ronds et effleure plutôt qu'affirme certains enjeux délicats, mais pour qui sait lire entre les lignes, il importe d'écarter les demi-vérités qui foisonnent.

Ma vision de marché primaire diffère complètement de celle de Waste Management. La région du Centre-du-Québec et, à la limite celle de l'Estrie, pourraient définir le « marché primaire », mais je ne vois pas en quoi il est de la responsabilité de la MRC de Drummond de se soucier, en première instance, des déchets de près de 5 millions de personnes. C'est une bonne partie des déchets du Québec! Drummondville est au centre, entre Québec et Montréal, non loin de Sherbrooke et Trois-Rivières, mais ce n'est pas le trou noir au milieu du Québec. Aussi ridicule que cela puisse paraître, Drummondville n'a pas à être et devenir le dépotoir du Québec métropolitain.

La gestion déficiente du dossier par la Ville de Drummondville

Dans son programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) de 2004, en page 213, la Ville de Drummondville prévoyait adopter un règlement limitant la quantité de

matières résiduelles éliminées dans la MRC de Drummond¹¹. Elle prévoyait, par un droit de regard et par l'entrée en fonction de ce dit règlement de limitation, limiter les déchets enfouis au site de Saint-Nicéphore à 315 000 tonnes par année. Même si c'est encore une quantité énorme, j'étais enthousiaste et entrevoyais cette ouverture comme garante de l'avenir. Or, rien n'a été fait depuis. C'est toujours la même histoire puisqu'en 2008 (année de révision du PGMR) 696 000 tonnes ont été enfouies. Allez savoir ce qui se passe entre la mise en place du PGMR et son application ! la Ville, lors de réunions démontre tout son bon vouloir et nous présente de beaux schémas, de belles idées, mais quand vient le temps de les appliquer c'est autre chose. Comment se fait-il ?

Les citoyens ont le sentiment d'être laissés à eux-mêmes. La Ville, malgré une bonne volonté apparente et malgré de beaux plans qui ont été élaborés au cours des années patauge toujours dans l'approximation et le laisser-faire. En vérité, elle n'a aucun pouvoir dans le dossier du site d'enfouissement. Elle n'applique pas ce qu'elle est supposée mettre en place. Entre le discours « vert » et la réalité, il y a deux mondes.

Et, pour tout dire, un autre épisode a fait sourciller bien des gens de Drummondville et a sonné une petite cloche d'alarme à propos des élus municipaux. À titre d'exemple, pas moins de sept représentants de la Ville de Drummondville sont allés visiter les installations récréatives qui jouxtent un site d'enfouissement en Indiana. Voisin du site, il y a en effet quelques terrains de soccer et autres terrains de golf. Le voyage, offert par Waste Management, visait à constater l'« harmonie » avec le milieu. La population est en droit de se poser de sérieuses question quant à la nécessité de cette visite et ce qu'elle signifie pour la région de Drummondville.

À ce sujet, la mairesse, Mme Francine Ruest-Jutras, a affirmé au journal l'Express que « les équipements que l'entreprise a mis en place avec le milieu après une consultation orchestrée par le monde municipal sont intéressants. Ça nous a permis de constater qu'on pouvait développer des choses qui ne laissent aucunement présager qu'il y a un site

¹¹ MRC de Drummond, *Plan de gestion des matières résiduelles – rapport final*, 13 décembre 2004, chapitre 6 « Scénario proposé », p. 213.

d'enfouissement tout près »¹². Ce n'est pas tant la volonté de cacher le site, d'en faire abstraction, comme s'il n'existait pas, que le ton jovial des élus qui a de quoi inquiéter.

Était-il utile d'aller visiter des terrains de soccer et un terrain de golf en bordure d'un site d'enfouissement en Indiana ? La question demeure entière. L'inaction des élus municipaux à aller devant avec les propositions qu'ils ont eux-mêmes concoctées laisse la population perplexe. Comment se fait-il qu'il n'y ait jamais eu de suite aux scénarios d'atténuation envisagés dans le Plan de gestion des matières résiduelles de 2004 ? C'est comme si la Ville tenait un double discours. Elle élabore des documents parce qu'elle doit le faire, sans plus. Autrement dit, sans conviction et sachant très bien qu'elle ne l'appliquera pas. La Ville de Drummondville se voit obligée de produire des documents « pro-environnementaux » aux citoyens et au Ministère de l'Environnement, mais le fait que ces documents ne soient pas appliqués constitue une farce qui a assez duré ! Pour cette raison, les citoyens doivent se tourner vers d'autres instances pour faire entendre leurs voix. Je dis leurs voix et à un moment donné ce sera leurs droits.

Nous avons eu une autre preuve de ce malaise qu'entretiennent fonctionnaires et les élus de la Ville de Drummondville avec l'entente de gré à gré entre Waste Management, la Ville et la MRC signée le 26 mars 2012.

L'effet domino

Les citoyens de Drummondville et de Saint-Nicéphore n'ont pas à payer les frais des fermetures et des quotas imposés à d'autres régions. C'est pourtant ce qui se produit. Nous avons appris durant les audiences publiques que WM avait perdu une cause en Cour d'appel du Québec contre le Ministère de l'Environnement qui concerne son dépotoir de Lachute, et que le dépotoir de Lachute a limité la zone de laquelle il pouvait recevoir des déchets, bref il ne peut plus recevoir que des déchets des environs de Lachute.

¹² Journal L'Express, Waste Management souhaite reproduire son modèle de l'Indiana à Saint-Nicéphore, publié le 19 octobre 2007. [<http://www.journalexpress.ca/Societe/Environnement/2007-10-19/article-1252615/Waste-Management-souhaite-reproduire-son-modele-de-l%26rsquo%3BIndiana-a-Saint-Nicephore/1>], page consultée le 25 avril 2012.

[La Cour d'appel du Québec] ordonne à l'entreprise RCI Environnement de cesser d'enfouir des déchets provenant de l'extérieur de la MRC d'Argenteuil à Lachute. Elle somme aussi la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes de limiter la quantité de déchets qui entre dans le site d'enfouissement de Lachute. La Cour d'appel conclut que « la Régie s'est détournée de ses engagements environnementaux à l'égard de la population ».¹³

Deux et deux font quatre. C'est donc dire que si les déchets de Longueuil ne peuvent plus être enfouis à Lachute, ils iront plus loin. En effet, ils seront enfouis à Saint-Nicéphore, près de Drummondville. Et, c'est déjà le cas depuis 2010.¹⁴ Par la même occasion, le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-grés, près de Trois-Rivières fermera ses portes a-t-on appris durant les questions posées le 23 mai 2012. Pour ce qui est du dépotoir de Lachute, il a été dit que :

« Le risque est de voir le dépotoir se remplir plus tôt que prévu, ce qui l'empêcherait de jouer son rôle pour ce territoire, qui inclut Gatineau. »

Est-ce que le même raisonnement ne s'applique pas au LET de Saint-Nicéphore? Est-ce que ce n'est pas réduire sa durée de vie que d'augmenter les importations de déchets à Saint-Nicéphore comme le veut la Ville de Drummondville de concert avec WM? Les lois ont changé là-bas? C'est rempli à pleine capacité ici? Hop la! On envoie tout ça ailleurs, tiens, Saint-Nicéphore, on est rendu là sur la liste. Tout cela est au fond assez aléatoire. « On gagne des contrats; on perd des contrats », de dire un des représentants de la compagnie WM, comme s'il s'agissait d'un jeu dont nous étions les éternels perdants, nous, citoyens du coin. La valse des contrats semble arbitraire et ne suit aucun plan directeur ni du Ministère ni de personne. C'est désolant. En fait, c'est ni plus ni moins un jeu de dominos auquel on assiste, impuissants. Drummondville subira une augmentation de ses importations de déchets en raison de quelques sites dont la réglementation a changé. Fatalité oblige.

¹³ <http://blogues.radio-canada.ca/rive-sud/2012/02/24/dechets-longueul-rci/>

¹⁴ Charles Côté, « Déchets de Longueuil enfouis à Lachute: le PQ porte plainte », La Presse, 6 avril 2010, [<http://www.lapresse.ca/environnement/201004/05/01-4267564-dechets-de-longueuil-enfouis-a-lachute-le-pq-porte-plainte.php>]

N'est-ce pas justement parce que le tonnage a trop souvent dépassé ce qui était convenu et avoisiné les 730 000 tonnes par année que nous en sommes rendus là? S'il s'avérait que Waste remplisse le site plus rapidement que prévu, avons-nous notre mot à dire? Jusqu'à maintenant rien n'a été fait pour qu'un seuil soit respecté. Si le dépotoir de Saint-Nicéphore n'avait pas été victime de cet effet domino (dixit, avec les cas de Lachute et Saint-Étinnnes-des-grés évoqués ci-haut), devrions-nous faire cet agrandissement à la hâte? Qu'advient-il dans 20 ans? Est-ce que ce sera le même scénario improvisé chaque fois?

Non-respect de l'environnement

Je ne crois pas que ce soit le but du présent exercice que de se livrer à l'historique judiciaire du promoteur du projet, mais peut-être est-il utile de mentionner quelques jugements.

En 2011, comme il est évoqué précédemment dans ce mémoire, WM a dû verser 7,5 millions à l'État du Massachusetts pour des violations de lois environnementales¹⁵ et cette année, en 2012, ils ont perdu leur cause en Cour d'appel du Québec contre le Ministère de l'Environnement qui enjoignait la compagnie WM de respecter le territoire de desserte. Ce sont deux exemples récents. Certes, une grande compagnie a souvent affaire aux tribunaux et est objet de poursuites. En ce sens, il faut relativiser la portée de toute affirmation sur les pratiques de WM. Pourtant, ce sont des États ici qui poursuivent le promoteur. Cela ajoute de la crédibilité à qui voudrait invoquer le comportement de la compagnie dans le monde.

Chose certaine, la réputation de la compagnie n'a rien pour rassurer. Les hauts dirigeants de la compagnie ont dû verser 457 millions pour régler une cause dans laquelle ils étaient soupçonnés d'une fraude fiscale d'envergure¹⁶. Et, on n'a qu'à faire une petite recherche

¹⁵ In May 2011, Waste Management's Wheelabrator division agreed to pay a record \$7.5 million settlement with the Commonwealth of Massachusetts for a host of environmental violations at its plants in [North Andover](#), [Saugus](#), and [Millbury, Massachusetts](#). The settlement was announced on May 2, 2011 by the Massachusetts Department of Environmental Protection and Attorney General Martha Coakley's office.^[55]

¹⁶ Revelations of irregular accounting led to a major drop in stock price and to the replacement of top executives after a new CEO ordered a review of the company's accounting practices in 1998. The company had augmented the depreciation time length for their property, plant, and equipment, artificially inflating the company's after-tax profits by US\$1.7 billion. Waste Management paid US\$457 million to settle

pour constater que les causes devant les tribunaux impliquant Waste Management pleuvent. Des cas récents, dont celui de Simy Valley en Californie, ne sont pas encore terminés.

Solutions envisagées

De ce point de vue, le projet d'agrandissement du dépotoir tel qu'il a été présenté est inacceptable. Il y aurait plusieurs autres alternatives souhaitables. Celles-ci n'ont même pas été évaluées par la Ville de Drummondville et le promoteur. Pourquoi ne ferait-on pas que la première phase du projet en décidant d'y enfouir les déchets de la MRC seulement ? Le site que nous avons serait suffisant pour plusieurs dizaines d'années. On augmenterait de cette manière la « durée de vie du site » Même si le promoteur indique dans les journaux qu'il investit plus de 80 millions de dollars dans ce projet, il ne faut pas être dupes. Des projets comme celui-là, qui n'ont aucune valeur, vont à l'encontre du projet de société établi. Des projets comme ceux-là ne se font plus depuis de nombreuses années. Et, j'ai peur que ce projet n'handicape sérieusement la région pour les années à venir.

Le portrait global au à Drummondville aussi bien qu'au Québec a changé drastiquement au cours des dix dernières années. Tout permet de croire qu'avec les efforts investis comme la toute récente mise en vigueur du bac brun de compost ici, à Drummondville, la production de déchets ultimes ira en décroissant dans les deux prochaines décennies. C'est un effort collectif entrepris depuis longtemps et qui a pris du temps à se mettre en place compte tenu des habitudes de vie d'une génération. Cela dit, comme chacun sait, la nouvelle génération a grandi avec l'habitude tout à fait normale de trier ses déchets. Cette conscience écologique est tributaire d'un travail dont nous avons fait les frais et qui commence tout juste à porter véritablement à porter fruit.

a shareholder class-action suit. The SEC fined Waste Management's independent auditor, Arthur Andersen, US\$7 million for their role.

Conclusion : être conséquents avec les objectifs

Est-ce qu'un projet aussi démesuré situé près d'un cours d'eau correspond à la vision dont le Québec s'est dotée au cours des dernières années ? En plus de cela, pour moi, comme pour beaucoup d'autres citoyens, ce projet va à l'encontre d'une vision globale, celle de la réduction des déchets. La proximité de la rivière Saint-François inquiète plusieurs citoyens. Plusieurs pensent qu'un projet comme celui-là ne serait plus possible de nos jours, c'est-à-dire qu'on ne pourrait établir de site d'enfouissement à cet endroit compte tenu de nouvelles normes. La contamination de la rivière et de la nappe phréatique est un risque que nous ne pouvons en aucun cas prendre.

En ce sens, et compte tenu des avancées majeures en revalorisation de tout genre et en compostage, il est temps que la méta-gestion s'arrime avec la gestion citoyenne, c'est-à-dire les institutions et les entreprises doivent elles aussi prendre leurs responsabilités quand vient le moment de réaliser des projets. Ces décisions sont cruciales pour ma génération. Cela se traduirait par des engagements concrets de gestion régionale comme nous pourrions le faire à Drummondville. Cela se traduirait inéluctablement par une limite des déchets enfouis dans la MRC Il est temps que chaque région du Québec se responsabilise par rapport à ses déchets. Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas ici de rejeter un projet simplement pour le rejeter, chaque région devrait gérer ses propres déchets. Ainsi, on verrait les impacts réels de nos efforts pour réduire la production de déchets. Peut-être aussi que cela forcerait des municipalités et des régions à implanter des systèmes de revalorisation ? Comment cette réflexion adviendra-t-elle si les autorités ne se donnent même pas la peine de chercher de nouvelles solutions ? Est-ce qu'on est allé voir ce qui se fait ailleurs en matière de valorisation ? Pourquoi n'a-t-on même pas daigné présenter des avenues alternatives à la population ? Peut-être que de dire non à ce projet entamerait le dialogue auprès des instances gouvernementales ? Peut-être sommes-nous dû, au Québec, pour une réflexion sur la gestion des déchets ? Une chose est sûre, il est extrêmement décevant pour les gens de la région de Drummondville de voir se projet arriver quand le discours social et politique est tout autre.

Pour moi, comme pour beaucoup de citoyens de la région, il importe d'être conséquent avec la politique de réduction des déchets que nous nous étions donnée. À quoi bon élaborer des politiques vertes si nous allons les renier ? Il en va d'un minimum de cohérence et de respect, de respect intergénérationnel, notamment. Je veux léguer un environnement sain à mes enfants et à mes petits-enfants. Oui, il faut voir aussi loin que l'horizon nous le permet. Et, à l'échelle de ma vie, mes petits-enfants c'est mon horizon. Mon horizon, c'est cent, cent cinquante ans. Ce n'est pas un contrat de gestion à renouveler pour les vingt prochaines années à raison de douze millions de tonnes. Ma vision de l'avenir ce n'est pas de prendre le risque d'enfouir douze millions de tonnes de déchets en bordure de la rivière Saint-François. Si c'est ça qu'on veut, moi j'abdique. Quelle vision voulons-nous, au juste ? Que vont comprendre nos enfants si on leur dit une chose et que l'on fait son contraire ? Je pense que nous avons un devoir envers les générations futures.